

Publié le 6 novembre 2013

## Comment faire la métropole ?

La question du fait métropolitain n'a jamais été autant d'actualité en France. Le projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPAM), actuellement en débat au Parlement, vient inscrire la métropole dans le paysage institutionnel français, et pour la première fois en Ile-de-France en créant la Métropole du Grand Paris. Mais qu'en est-il dans le reste de l'Europe ?



En ouverture, **Anne-Marie Escoffier**, ministre déléguée à la Décentralisation, a précisé l'esprit du projet de loi MAPAM. Concernant le volet métropolitain, et tout particulièrement la Métropole du Grand Paris, la ministre a indiqué qu'elle avait entendu les préoccupations des représentants des Epl franciliennes quant au recours demain à ces outils. Et de préciser que les discussions à venir permettront certainement de trouver la forme juridique autorisant les Epl à poursuivre leur action. L'animatrice, **Dominique Rousset**, a rappelé qu'à l'échelle européenne, chaque grande ville ou métropole, est en elle-même un système territorial complexe. Certaines agglomérations poursuivent leur croissance sur le mode de l'aire centrée. Sans rivale à plus d'une centaine de kilomètres, elles tendent à constituer de véritables villes-régions, c'est le cas de Barcelone. D'autres métropoles, se développent à travers des alliances de villes, grandes et moyennes, sur la base de relations interurbaines préexistantes. En situation de conurbation comme à Cologne, ou polycentrique comme à Vienne ou à Paris, la Métropole discontinuée est diverse. Aires urbaines ou grappes de villes, les métropoles sont dans l'obligation de construire leurs propres dispositifs prospectifs, de pilotage stratégique et de mise en oeuvre opérationnelle. **Raimond I Blasi Navarro**, conseiller de la Métropole de Barcelone, a expliqué comment les opérateurs publics historiques de la capitale catalane ont élargi leur périmètre d'intervention pour désormais rayonner à l'échelle de l'aire métropolitaine. Cette nouvelle organisation a débuté par les transports publics : Emt, Epl de transports interurbains de la ville a déployé son réseau sur les 35 communes de l'aire métropolitaine. Depuis, les secteurs de la gestion des déchets, l'aménagement, le développement économique et la gestion du patrimoine

environnemental ont suivi ce chemin. Mi-octobre, la région métropolitaine de Barcelone a choisi de faire appel à un partenariat public privé institutionnalisé pour le renouvellement de son contrat de distribution de l'eau. Il sera géré via une nouvelle Sem, Aguas de Barcelona, détenue à 85 % par Agba, filiale espagnole de Suez environnement et à 15 % par la Métropole.



Pour d'autres, la métropole porte des enjeux économiques forts. **Renate Brauner**, maire adjointe de Vienne, précise qu'après 1990 et l'élargissement de l'Union Européenne, la ville a bénéficié d'un accès direct aux marchés émergents de l'Est. Vienne, 1,7 millions d'habitants, initie alors la création d'une grande métropole de 6 millions d'habitants articulée autour de deux capitales (Bratislava et Vienne) et en appui sur 4 pays (Autriche, Hongrie, République tchèque, Slovaquie). Aujourd'hui, le pari est en passe d'être gagné, Vienne dépassera 2 millions d'habitants à l'horizon 2030. Pour assurer une cohésion sociale, cette croissance doit être accompagnée par les pouvoirs publics, c'est pourquoi le logement et la production de nouveaux quartiers sont au cœur du projet métropolitain. Les Epl sont actives dans ce domaine, notamment à travers l'action de Wien Holding AG, holding municipale de la Ville de Vienne. De même, la mobilité prend une dimension métropolitaine et transfrontalière, avec l'organisation d'un service public de transport fluvial entre Vienne et Bratislava géré par une Epl, Central Danube.

L'homogénéité socioculturelle et économique de Cologne avec les villes de Bonn et Leverkusen et cinq arrondissements ruraux limitrophes, ainsi que les synergies existantes entre ces territoires font métropole. Pour **Gabriele Klug**, élue en charge des finances de la Ville de Cologne, dans cette métropole archipel la mobilité et les télécommunications sont deux enjeux majeurs. Là aussi des Epl sont à l'œuvre : Verkehrsverbund Rhein-Sieg GmbH pour la gestion du transport public et Netcologne, filiale de Stadtwerke Köln, opérateur métropolitain pour la fourniture d'accès à internet, la téléphonie (mobile et fixe) et la télévision.

Il en va tout autrement pour la future Métropole du Grand Paris. **Patrick Jarry**, maire de Nanterre et président de la Fédération des Epl Ile-de-France, et **Pierre Mansant**, maire adjoint de Paris, sont convenus que les collectivités franciliennes n'ont pas attendu 2013 pour organiser des réponses collectives pour la gestion des transports, de l'eau, des déchets, de l'électricité... sans pour autant que cette collaboration s'inscrive dans un projet politique métropolitain. **Patrick Jarry** explique

qu'aujourd'hui la métropole est ségrégative et que les questions d'aménagement et de logement sont au cœur du débat. Mais demain, la Métropole du Grand Paris parviendra-t-elle à répondre à ces enjeux ? Pour **Patrick Jarry**, le texte de loi tel que rédigé aujourd'hui comporte un risque de centralisation de l'ensemble des questions d'aménagement sur la métropole et donc une perte des outils actuellement à la disposition des collectivités territoriales, parmi lesquels les Epl. Les conséquences peuvent être importantes et irréversibles avec une perte de proximité et de réactivité, et *in fine* une situation de crise du logement renforcée. Une approche polycentrique semblerait préférable, en appui sur les territoires, pour un espace métropolitain davantage concerté et plus solidaire. Enfin, **Pierre Mansat** a rappelé que les Epl de la Ville de Paris sont des outils au service de la construction métropolitaine à travers leurs actions et collaborations avec les territoires voisins de Paris.

Par Caroline VOLLET